

# **Conseil Communal de Vufflens-la-Ville**

## **Commission chargée d'analyser le « rapport de la Municipalité au postulat de Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

Cynthia Fivaz

Monique Verly et

Bernard Büttiker (président)

s'est réunie le 14 mars 2019 en présence de Mme Ingrid Rossel, Syndique, et Eric Maeder, Municipal, pour examiner la réponse de la Municipalité de Vufflens-la-Ville à au postulat mentionné en titre.

Il s'agit de l'acquisition d'un défibrillateur en complément de la formation - déjà prévue pour 2019 - aux premiers secours et au massage cardiaque de volontaires résidants dans la commune.

Les membres de la délégation municipale ont répondu de manière circonstanciée aux questions posées. Les aspects suivants ressortent notamment de la discussion :

- La formation « premiers secours » ou « premier répondant » dont il est question dans la réponse était déjà prévue dans le budget 2019. Il s'agit d'un cours de 4 heures comprenant tous les aspects de premiers soins pouvant être donnés à une personne avant la prise en charge par des professionnels (typiquement l'arrivée de l'ambulance). Ce cours comprend également la formation à l'utilisation d'un défibrillateur. Cette formation sera donc entièrement prise en charge par la Commune et pourra vraisemblablement s'organiser en soirée ou un samedi matin. Plusieurs dates seront proposées en fonction du nombre de personnes intéressées.
- Les personnes formées devraient rafraîchir leurs connaissances environ tous les deux ans. Les personnes déjà formées par le passé auront également la possibilité de mettre à jour leurs connaissances dans le cours proposé par la Municipalité. La formation n'est pas limitée à 15 personnes.
- Les employés communaux sont les bienvenus, mais personne ne sera contraint à participer à la formation.
- Des listes d'inscription seront mises à disposition des habitants intéressés et en cas d'acceptation du rapport, toute personne intéressée pourra immédiatement s'annoncer auprès de la Municipalité. En cas d'intérêt, la Municipalité a indiqué que la formation sera rapidement mise en œuvre.
- Les « premiers répondants » ainsi formés et inscrits sur l'application recevront une alerte sur leur téléphone si une intervention est demandée dans la Commune.
- L'emplacement du défibrillateur sera de préférence près de la salle de sport et situé à l'extérieur du bâtiment.
- Les personnes qui sont déjà au bénéfice d'une formation en cours de validité et qui souhaitent s'inscrire sur la plateforme de « premiers répondants » pour le territoire de la Commune pourront également s'annoncer à la Municipalité.

Les soussignés tiennent à rappeler que le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur permettent d'augmenter de manière importante la probabilité de survie d'un patient en cas d'arrêt cardiaque.

La procédure dans ces cas est la suivante :

1. Constat
2. Alerte des secours (tél. 144)
3. Massage cardiaque
4. Défibrillation
5. Prise en charge par les secours professionnels.

Les actions des points 1 à 4 ci-dessus peuvent être prises en charge par des bénévoles formés (« premiers répondants »).

Reste à souligner le fait que, pour une personne faisant partie des « premiers répondants », la non-intervention, de même qu'une intervention non optimale, n'entraîne aucune suite juridique si le patient décède ou s'en sort avec des séquelles.

Comme la Municipalité, la Commission souhaite qu'un nombre significatif d'habitants de Vuflens-la-Ville puissent être formés en 2019 et qu'un défibrillateur puisse être acquis et installé à disposition des habitants en cas de besoin.

Vu ce qui précède, la Commission remercie la délégation de la Municipalité pour les réponses constructives obtenues et propose au Conseil communal d'accepter le « rapport de la Municipalité au postulat de Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda » et d'accepter l'acquisitif d'un défibrillateur.

Vuflens-la-Ville, le 20 mars 2019

Madame Cynthia Fivaz

Madame Monique Verly

Monsieur Bernard Büttiker, président